

## DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

*Monsieur Lukas RASS-MASSON, Professeur des Universités, Directeur de l'Ecole Européenne de Droit, (ESL),*

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 921 – Ecole Européenne de Droit :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 921, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

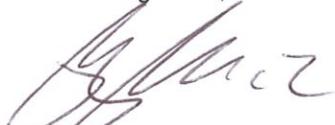
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lukas RASS-MASSON, Mme Marie DELORD, Secrétaire Générale de l'Ecole Européenne de Droit, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Elle annule et remplace la délégation consentie à M. Lukas RASS-MASSON et Mme Marie DELORD, en date du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Fait à Toulouse, le 10 octobre 2018

Le délégataire,



Lukas RASS-MASSON

La délégataire,



Marie DELORD

La Présidente,



Corinne MASCALA